

NOTE AUX FAMILLES


L'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école
se dérouleront
le vendredi 8 octobre 2021

Le bureau de vote ne sera pas ouvert à l'école. En raison du contexte sanitaire, le vote se fera exclusivement par correspondance.

Modalités de vote :

Qui vote ?

Tous les parents d'enfants scolarisés, en maternelle, en élémentaire, au collège ou au lycée, y compris les parents de nationalité étrangère.


1 parent = 1 voix



Le matériel de vote



Envoi du matériel de vote aux parents au moins 6 jours avant la date des élections :



- ✓ par voie postale,
- ✓ ou via le cahier de liaison ou le carnet de correspondance de l'élève.


Deux solutions pour voter

- ✓ Le vote sur place : les parents se rendent dans l'établissement le jour du vote.
- ✓ Le vote par correspondance : à transmettre avant l'heure de la clôture du scrutin.

> Le parent d'élève insère le  dans  Enveloppe n°1 bleue.
Sans aucun signe distinctif.

> Le parent d'élève place ensuite  dans  Enveloppe n°2 rose avec étiquette nominative.
Ne pas oublier de la signer.

> Le parent d'élève insère  dans  Enveloppe n°3 blanche avec étiquette portant le nom de l'école *à cacheter.*



Les résultats, proclamés à l'issue du scrutin, seront affichés dans l'école.